



Pompe d'agriculteur bouchée

Par **crystal**, le **03/11/2009** à **14:45**

Bonjour,

Mes fils âgés de 13, 11 et 8 ans sont allés à la pêche dans le fossé d'un agriculteur. Dans ce fossé, il y a une pompe. L'agriculteur est venu chez moi très en colère et m'a demandé si mes fils ont bouchés sa pompe avec de la boue (d'après lui elle en est pleine.) Mes fils vont souvent à la pêche dans ce fossé sans problèmes. Il affirme que des gens les ont vus à la pêche et il en a déduit que ce sont mes fils qui ont bouché sa pompe. Je lui ai expliqué que cela m'étonne de leur part car ils sont calmes et n'ont jamais causés de problèmes. Il a porté plainte contre moi et me laisse 2 jours pour lui rembourser la pompe qui est fichu d'après lui. Que puis-je faire pour me défendre ?

Merci, Crystal.

Par **Tisuisse**, le **03/11/2009** à **19:07**

Bonjour,

Le fait que vos enfants aient été vus n'implique pas que ce soit eux qui aient bouché la pompe. Il appartient donc à cet agriculteur d'en apporter la preuve. Vous êtes assurés en Responsabilité Civile Chef de Famille (votre contrat habitation) faites-vous aider par votre assureur car vous avez certainement une garantie "défense-recours". Votre assureur saura quoi faire et quoi dire.

Par **crystal**, le **04/11/2009** à **11:14**

Merci de votre reponce . Je tiens compte devos conseil et vai aviser mon assureur.

Crystal.